

## DECISION DU PRESIDENT N° 2022-069

- **OBJET : SIGNATURE CONVENTION ENTRE ORANGE SOLIDARITE ET PRE-BOCAGE INTERCOM POUR L'ANIMATION D'ATELIERS CV, A TITRE GRATUIT.**

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant la politique numérique de la collectivité visant à favoriser l'inclusion numérique.

Considérant la demande des usagers pour un accompagnement à l'élaboration de cv.

Considérant la proposition de la Fondation Orange Solidarité d'animer, à titre gratuit, des ateliers CV, une fois par mois au sein de l'Espace Public Numérique de Les Monts d'Aunay, pour la période d'octobre 2022 à juin 2023.

## DECIDE

**ARTICLE 1** : la signature de la convention entre Orange Solidarité et Pré-Bocage Intercom (en annexe) pour une période de 9 mois dans le cadre de l'animation d'ateliers cv, à titre gratuit, une fois par mois.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur général des services et la responsable des services à la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay  
Le 27 septembre 2022

Le Président  
Gérard LEGUAY

